

MJC VILLEURBANNE



Projet pédagogique 2017-2018

Accueil Collectif de Mineurs mercredis et vacances scolaires



Villeurbanne
Maison des jeunes
et de la culture

46 Crs Jean Damidot
69100 Villeurbanne
04 78 84 84 83
www.mjc-villeurbanne.org

I. PRÉSENTATION DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE AU SEIN DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

1. <u>PRESENTATION DE LA MJC</u>	
1.1 <i>But de l'association</i>	1
1.2 <i>Organisation de la MJC de Villeurbanne</i>	2
2. <u>PROJET DU POLE ENFANCE-JEUNESSE</u>	
2.1 <i>Les missions du pôle</i>	3
2.2 <i>Les objectifs généraux et opérationnels</i>	4
3. <u>MOYENS MIS EN OEUVRE</u>	
3.1 <i>Les moyens humains</i>	6
3.2 <i>Les moyens matériels & financiers</i>	6
3.3 <i>Les projets d'animation et d'activité</i>	7
4. <u>L'EVALUATION AU CŒUR DE NOS PRATIQUES</u>	8

II. L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

1. <u>FONCTIONNEMENT DU POLE ENFANCE-JEUNESSE</u>	9
1.1 <i>Proposition pour les enfants de 6 à 11 ans (vacances)</i>	10
1.2 <i>Proposition pour les enfants de 6 à 11 ans (mercredis)</i>	10
1.3 <i>Proposition d'accueil pour les les jeunes de 12 à 17 ans (vacances et mecredis)</i>	11
2. <u>PUBLICS ACCUEILLIS ET PARTICIPATION DES MINEURS</u>	
2.1 <i>L'accueil de public en situation de handicap</i>	11
2.2 <i>La place de l'enfant et sa participation</i>	12
3. <u>SECURITE DES MINEURS</u>	
3.1 <i>Les règles de vie</i>	12
3.2 <i>La mise en place de sanctions non violentes</i>	13
3.3 <i>L'alimentation</i>	14
3.4 <i>Responsabilités de la MJC</i>	14
4. <u>COMMUNICATION & PROJETS</u>	
4.1 <i>La communication avec les familles</i>	16
4.2 <i>Les projets en cours</i>	16

I. PRÉSENTATION DU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE AU SEIN DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

1. PRESENTATION DE LA MJC

1.1 But de l'association

Selon ses statuts, la Maison des Jeunes et de la Culture de Villeurbanne est une association d'éducation populaire à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.

La MJC adhère à la déclaration de principes de la Confédération des MJC de France. Elle est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache à un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie. La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement local en animant des lieux et des projets d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants.

La MJC élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

L'action culturelle ainsi que les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission. Elle peut aussi proposer des activités et des services divers aux enfants et adultes. De telles actions et services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

1.2 Organisation de la MJC de Villeurbanne

La MJC de Villeurbanne est une association gérée par des bénévoles qui forment le conseil d'administration, ses membres sont élus lors de l'assemblée générale annuelle. Le CA est responsable légal de l'association et il définit le projet porté par la structure. Il nomme également un bureau qui se réunit régulièrement et veille à la mise en œuvre des décisions prises lors des Conseils d'Administration.

Pour soutenir le projet de la maison, une équipe de salariés, permanents de l'association, vient mettre en œuvre opérationnellement le projet associatif défini par les élus (consultable à la MJC et sur le site de la maison).

Présentation de l'équipe :

Direction: Anne GROSPERRIN

Chargé de communication : Simon JACQUEMIN

RH et comptabilité: Samia KEBAL

Attaché d'administration : Emmanuel MATTEI

Animatrice Ateliers – Évènements : Valérie BARTHE

Animatrice Pôle Culture : Hülya YUKSEL

Animatrice Pôle Enfance - Jeunesse : Anna BERGER

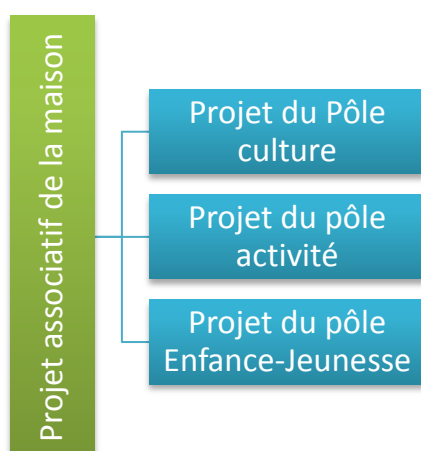
Régie salle de spectacles : Thierry-Julien DOYEN

Accueil : Hélène POULIN SECHE et Corinne FORAS

Gardien : Adrien PETROLESI

Entretien : Elfrida SADIKU, Thierry MASSOT et Laurent MOUTON-BENOIT

Enfin, on retrouve la déclinaison du projet associatif de la MJC dans ses 3 pôles d'animation :



2. PROJET DU POLE ENFANCE-JEUNESSE

Le projet pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs du pôle Enfance-Jeunesse, dit plus communément, Accueil ou Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH-CLSH) est le cadre de référence, en lien avec le projet associatif, qui permet de donner du sens aux actions mises en place auprès du public enfant et jeune lors de l'accueil péri et extrascolaire. Il décrit notamment les objectifs éducatifs visés, les moyens mis en œuvre et les outils d'évaluation pour assurer un accueil des enfants et des jeunes de qualité.

2.1 *Les missions du pôle*

Le pôle Enfance – Jeunesse de la MJC a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans principalement. Pour cela, il existe l'Accueil de Loisirs pour les 6-11 ans, le Kiosque pour les 12-17 ans et des actions plus globales en lien avec les besoins des familles. La philosophie du pôle Enfance – Jeunesse repose sur 4 missions principales qui sont les suivantes :

- **« Accueillir »**

Être un espace d'accueil ouvert et de vivre ensemble des enfants et des jeunes (espace d'écoute, de création du lien social, de respect des règles communes, de respect de chacun dans l'acceptation des différences, de conseils).

- **« Accompagner »**

Être un espace d'accompagnement adapté au public et notamment en direction des jeunes sur leurs préoccupations et les difficultés auxquelles ils se confrontent : santé et addictions, conduites à risque et aide à la construction de leurs démarches personnelles (passage du BAFA, aide à la rédaction de CV...).

- **« Transmettre & Partager »**

Être un espace d'apprentissage et d'enrichissement (personnel, collectif et intergénérationnel), de compréhension et d'ouverture au monde et aux autres, d'éveil de la curiosité, de développement de la prise de conscience, de l'esprit critique et de la citoyenneté.

- **« Agir et Valoriser »**

Être un espace d'expression, d'expérimentation culturelle et sociale, de réalisation et de valorisation de projets.

Afin d'avoir un projet pragmatique et évaluable, des objectifs généraux et opérationnels susceptibles d'évoluer ont été définis.

2.2 Les objectifs généraux et opérationnels

2.2.1 Pour les enfants de 6 à 11 ans

OBJECTIFS GENERAUX <i>(Finalité éducative)</i>	OBJECTIFS OPERATIONNELS <i>(Comment y parvenir?)</i>
Développer la citoyenneté dès le plus jeune âge	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les enfants au vivre ensemble et au respect: d'eux même, de leur entourage, de leur environnement -Permettre à tous de s'exprimer et de faire des choix -Permettre aux enfants de coopérer entre eux et avec d'autres -Faire vivre la citoyenneté à travers des projets d'intérêt collectif
Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter le rythme des enfants -Permettre à l'enfant de prendre des responsabilités dans le temps de vie quotidienne -Permettre à l'enfant d'être acteur dans ses loisirs
Favoriser la découverte et l'ouverture à l'autre et au monde	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la rencontre et l'échange à travers la pratique d'activités sportives, artistiques et culturelles -Proposer des ateliers et des stages de découverte -Proposer des activités tournées vers l'extérieur -Développer des projets favorisant les mixités
Sensibiliser les plus jeunes au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux enfants de découvrir que les actes et comportements peuvent avoir des effets impactant leur environnement d'aujourd'hui et de demain -Mettre en place des activités en lien direct avec l'éducation à l'environnement -Imaginer le centre de loisirs de demain: améliorations, changements, des choix pour être plus en phase avec le DD
Inciter les familles à s'impliquer dans la vie du centre	<ul style="list-style-type: none"> -Personnaliser l'accueil qui leur est réservé et les informer le plus possible sur les projets -Leur offrir la possibilités de participer et/ou de proposer des activités -Rejoindre la commission Enfance-Jeunesse -Animer des temps d'échanges avec les familles et d'accompagnement à la parentalité

2.2.2 Pour les jeunes de 12 à 17 ans

OBJECTIFS GENERAUX <i>(Finalité éducative)</i>	OBJECTIFS OPERATIONNELS <i>(Comment y parvenir?)</i>
<p>Donner l'envie aux jeunes de fréquenter le secteur-jeunesse de la MJC de Villeurbanne</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Ouvrir un temps d'accueil régulier et dédié aux jeunes chaque semaine pour échanger et faire émerger les projets -Créer des espaces d'expression dédiés (graff, scènes ouvertes, mur de photos, blog...) -Offrir des moyens techniques et un soutien administratif (borne wifi accessible aux heures de la MJC, aide à la rédaction de CV et courriers) / Espace de lecture et de documentation avec des magazines auxquels ils n'ont pas accès / orientation du public vers les partenaires qui peuvent apporter une réponse à leurs problématiques (sexualité, santé, avenir...)
<p>Permettre aux jeunes de s'exprimer, de découvrir, de mieux comprendre le monde qui les entoure, d'expérimenter leur rôle de futur citoyen et de s'impliquer dans la vie locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développer des projets à caractère humanitaire ou/et solidaire -Travailler et réfléchir en partenariat avec les secteurs jeunesse des centres sociaux (...) pour aborder des sujets de société centraux (radicalisation...) -Permettre l'expression des jeunes à travers des ateliers vidéo, slam, graff, danse ou autre formes, accompagnés par des professionnels (...) -Laisser place au débat en apportant une attention particulière à la place des jeunes dans ces derniers et à la qualité des intervenants
<p>Favoriser l'émergence, le développement et l'accompagnement des projets individuels ou collectifs des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les projets qui ont déjà été mis en place au sein du pôle et ceux à venir -Être force de propositions de projets adressés aux jeunes en communiquant, en invitant et en allant chercher les jeunes là où ils sont (partenaires, familles, pôle de la MJC...) -Transmettre aux jeunes les clés pour mener à bien leurs projets : méthodologie / temps de recherche / accompagnement au financement
<p>Développer les interactions, les projets transversaux et intergénérationnels entre les différents secteurs de la MJC et le secteur jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Créer un projet commun propre aux pôles de la MJC -S'appuyer mutuellement sur les ressources des autres pôles (compétences techniques, richesse et diversité des actions par secteur...) -Échanger et formaliser les possibilités d'interactions entre les différents pôles (inter-commission? création d'un outil?)
<p>Prévenir les situations de ruptures et les conduites à risque du public jeune</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser le public par des projections de films suivis de débats et solliciter l'intervention de spécialistes -Mettre en place des ateliers ludiques sur le thème des dangers (type addictions, conduite sur pluie, sports à risque, etc.) et informer sur les conséquences de ces conduites -Créer un climat de confiance, d'écoute et apporter du conseil

La commission Enfance-Jeunesse a part ailleurs défini deux objectifs prioritaires pour la jeunesse qui sont de « **Donner l'envie aux jeunes de fréquenter le pôle jeunesse de la MJC de Villeurbanne** » et de « **Permettre aux jeunes de s'exprimer, de découvrir, de mieux comprendre le monde qui les entoure, d'expérimenter leur rôle de futur citoyen et de s'impliquer dans la vie locale** ».

3. MOYENS MIS EN OEUVRE (de quels outils disposons-nous ?)

Afin de mener à bien le projet souhaité, l'accueil collectif de mineurs dispose de moyens humains, matériels et financiers.

3.1 Les moyens humains

L'équipe du pôle Enfance-Jeunesse est composée d'une coordinatrice de pôle qui dirige l'ACM. Présente toute l'année, elle est en mesure de répondre à vos questions et en capacité de recevoir vos demandes et attentes concernant l'accueil et le suivi des enfants.

Deux animateurs référents sont également présents toute l'année, un(e) animateur(trice) pour les enfants de 6 à 11 ans les mercredis après-midi et les vacances et un(e) animateur(trice) pour les jeunes de 12 à 17 ans également présent les mercredis et les vacances.

L'équipe est complétée tout au long de l'année par des animateurs(trices) vacataires et selon la réglementation en vigueur. Enfin, une place particulière est laissée aux stagiaires, professionnels ou BAFA, qui viennent également enrichir l'équipe mise en place.

3.2 Les moyens matériels & financiers

L'ACM a la chance de disposer des nombreuses salles de la MJC qui n'offre pas moins de 4000 m carré de locaux. Parmi ces salles, on retrouvera notamment :

- 1 salle d'activité manuelle, 1 salle de danse, 1 salle de théâtre et de pratique artistique, 1 gymnase, 1 salle informatique, 1 labo-photo, plusieurs salles dotées de tapis au sol (etc).

Les enfants et les jeunes sont aussi invités à découvrir la salle de spectacle de la MJC dès lors que les programmations sont pertinentes au regard du public.

De plus, pour chaque période, du matériel spécifique est acheté afin de donner les moyens nécessaires à l'équipe de mener à bien les projets choisis. L'appui sur les ressources transversales de la MJC ainsi que sur celles du territoire est aussi privilégié tant sur les moyens humains que matériel (partenariats locaux, artistes en résidence dans la maison, événements du moment...).

Sur le plan financier, la MJC dispose de subventions accordées par la Ville et la Métropole, de prestation de service de la CAF, de la participation des familles et de fonds propres.

3.3 Les projets d'animation et d'activité

Pour mettre en oeuvre son projet, l'équipe met en place des programmes d'animation et d'activité spécifique qui sont l'outil par lequel elle participe à l'éducation des plus jeunes. L'aspect loisirs doit être entretenu pour faire du lieu, un cadre où l'enfant se sent bien, s'amuse, se fait plaisir au travers des activités, des jeux et sorties proposés. Le centre est un lieu d'apprentissage et de construction. En outre, l'équipe met en oeuvre une démarche éducative qui favorise l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant, qui le rend acteur de ses loisirs, qui favorise la découverte et l'ouverture aux autres à travers des activités culturelles, manuelles et sportives et qui sensibilise au respect de l'environnement.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant et des jeunes nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (sportif, de société, de construction, grands jeux)
- Les activités d'expression manuelles & artistiques
- Les sorties à l'extérieur (culturelles, de découverte de l'environnement...)
- Les activités physiques et sportives
- La lecture, le conte
- L'animation de temps partagés pour vivre ensemble et avec d'autres (intergroupe, familles, partenaires)

De plus, une thématique est généralement retenue à chaque période de mercredis et de vacances. Cela permet de donner une grande image à ce qui va se passer, néanmoins des ouvertures hors thème complètent les programmes proposés. Enfin, en période de vacances, nous privilégions les sorties en journée le vendredi afin de donner un vrai « air de vacances » et de développer l'échange et les liens entre les différentes tranches d'âges (ex : journée ensemble au ski, au parc, lac, piscine, accrobranche, visites...).

Du côté des adolescents, ils sont invités à participer activement à la vie du kiosque. Idées, montage de projets, organisation de sorties. Au delà du choix des activités, nous mettons l'accent sur le fait que le kiosque est un véritable espace pour apprendre à vivre ensemble et trouver une place : expression des jeunes, écoute des pairs, partage des tâches, respect de chacun, respect des locaux... Nous demandons également aux jeunes de s'ouvrir aux propositions que nous leur faisons, et vers lesquelles parfois ils n'iraient pas. De même, l'équipe est particulièrement attentive aux envies des jeunes. Des temps spécifiques pour faire

remonter leurs envies d'activité et de projets sont pris à chaque période, ce sont les « Cafés d'Ados ». Enfin, chaque été, un temps spécifique de camp est proposé aux adolescents. L'idée est que les jeunes qui sont volontaires soient investis dès la conception du séjour : choix de la destination et des activités, établissement du budget, mise en place d'actions d'autofinancement, préparation du matériel de camp, courses, définition des règles de vie... Autant d'actions qui permettent aux jeunes d'être responsabilisés et de devenir autonomes peu à peu.

4. L'EVALUATION AU CŒUR DE NOS PRATIQUES (comment évaluer nos actions ?)

Pour établir des plannings porteurs de sens auprès des enfants et des jeunes accueillis et d'investir pleinement l'équipe dans le projet porté, des temps spécifiques de préparation sont organisés tout au long de l'année avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ainsi, elle définit des programmes d'activité découlant des objectifs opérationnels retenus, elle réfléchit également à des indicateurs lui permettant d'objectiver sa pratique.

Des réunions de régulations et d'évaluation des actions menées sont également faites toute l'année avec l'équipe. Un bilan est effectué à chaque fin de période pour les différents groupes d'âges de l'accueil de loisirs et du Kiosque. C'est l'occasion de faire le point sur plusieurs éléments : travail d'équipe, échange des supports d'activités, difficultés rencontrées, formation interne des animateurs, activités et projets d'animation, matériel, locaux, relations avec les familles (etc).

La fréquence et la durée des temps de bilan est variable en fonction des périodes et tiennent compte du rythme des animateurs(trices).

Le bilan des enfants et adolescents

Pour veiller à la qualité de nos propositions et pour améliorer ces dernières, des temps de bilans réguliers sont effectués entre l'équipe et le public accueilli. Le bilan des enfants et adolescents est un moment privilégié où ils peuvent s'exprimer librement sur ce qu'ils vivent au centre. C'est une formidable opportunité pour les enfants et adolescents d'avoir un regard critique et constructif sur leurs loisirs, tout en étant force de proposition. Pour l'équipe, c'est un outil indispensable afin de remettre en question les pratiques et de réadapter les activités.

II. L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS EN PRATIQUE

1. FONCTIONNEMENT DU POLE ENFANCE-JEUNESSE

Le pôle fonctionne en continu tout au long de l'année. Nous accueillons les enfants et les jeunes les mercredis après-midi et en période de vacances (sauf Noël et Août). La proposition d'accueil et les modalités d'inscription sont différentes selon l'âge du public.

PUBLIC	FONCTIONNEMENT		PIÈCES NÉCESSAIRES	ADHÉSION	
6-11 ANS	Mercredi	Vacances	- Numéro d'allocataire - Feuille CAF avec coefficient familial de – de 3 mois - Carnet de santé - 1 photo	1 adhésion est demandée pour toute inscription => coût : 11€ valable du 1 ^{er} septembre au 31 août	
	Pédibus Léon Jouhaux et Antonin Perrin à la rentrée 2017 (selon confirmation) Horaire sans pédibus 13h30-18h*				8h30-18h
TARIFS	De 5 à 9€** - goûter inclus	De 14 à 20€** - repas et goûter inclus			
QUAND S'INSCRIRE ?	- En juin lors des pré-inscriptions - En début d'année (septembre) - À chaque période	- À la rentrée - Dès lors qu'une période de vacances se finit, les inscriptions pour la période d'après sont ouvertes			
12-17 ANS	Mercredi	Vacances			
	14h-17h		10-12h et 14h-17h (possibilité de manger sur place avec participation de 5€)		
TARIFS	De 2 à 9€***				

* possibilité de venir avec son pique-nique à partir de 12h15 et de manger à la MJC – prévenir la veille avant midi

** en fonction du Coefficient Familial

*** Pour les mercredis, le jeune peut venir sur une période sans être adhérent. S'il souhaite poursuivre, il devra être adhérent.

Afin d'assurer l'accès au plus grand nombre, le paiement en plusieurs fois peut être mis en place si vous réglez par chèque (infos & conditions à l'accueil)

1.1 Proposition pour les enfants de 6 à 11 ans (vacances)

8h30	Ouverture des portes – Accueil à partir de 8h30 jusqu'à 9h Ateliers du matin: <i>coin lecture, jeux de société, réveil & gym, dessins et coloriages</i>
9h à 9h30	Appel – présentation de la journée – starters <i>petits jeux de mise en route</i>
9h45 à 11h15	Temps d'activité
11h15	<i>Fin de l'activité + Rangement + Bilan d'activité</i>
11h30 à 11h45	Temps libre
11h45	<i>Passage toilette – lavage de mains – lecture menu</i>
12h à 12h45	REPAS
12h45 à 13h	<i>Départ échelonné des enfants pour partir en temps calme "Le temps calme est un temps d'animation comme les autres: il se prépare, il est encadré, il a ses règles et ses objectifs... Ce n'est pas un temps qui ne compte pas, il participe à la construction du bien-être"</i>
13 à 14h	TEMPS CALME <i>Temps de pause et ateliers calmes: scoubidous, lecture, perle...</i>
14h15 à 16h15	Temps d'activité
16h30 à 17h	Goûter+ bilan de la journée avec les enfants
17h à 17h30	Temps libre
17H30/18h	Départ échelonné des enfant <i>Temps d'accueil du soir, jeux</i>

Le matin, un temps spécifique d'accueil est pris afin de garantir à chaque enfant une entrée dans les lieux agréable et personnalisée. C'est le moment où les parents doivent transmettre à l'équipe les informations particulières du moment (fatigue, traitement,...).

En période de vacances, afin que l'accueil de loisirs ne se résume pas à un choix d'activités de consommation et pour mieux connaître les enfants avec lesquels nous sortons en journée, les inscriptions se font pour trois jours minimum lorsque les enfants sont inscrits aux sorties.

1.2 Proposition pour les enfants de 6 à 11 ans (mercredis)

Temps de la journée	Description
12h15 à 13h30	Accueil et repas : l'enfant peut venir et prendre un repas tiré du sac
14h	Temps de rassemblement des enfants et de lancement de l'après-midi
14h – 16h	Projet d'activité + bilan avec les enfants
16h-16h30 + 16h30-17h	<i>Goûter +mise en place des réunions d'enfants (cf :partie participation)</i>
17h à 18h	Départ échellonné des enfants

1.3 Proposition d'accueil pour les les jeunes de 12 à 17 ans (vacances et mecredis)

10 h	Ouverture des portes – accueil des jeunes
10 à 12h	Activité du matin
12 à 13h	Temps de repas
13 à 14h	Temps calme
14 à 17h	Temps d'activité de l'après-midi

Les mecredis après-midi, diverses activités sont proposées soit à partir d'un planning établi, soit plus librement en concertation avec les jeunes que rencontre l'animateur référent. Tout au long de l'année des projets émergent et s'adressent aux jeunes du territoire. Des moments de mise en œuvre peuvent avoir lieu les mercredis mais aussi sur d'autres temps (soirées, samedis).

2. PUBLICS ACCUEILLIS ET PARTICIPATION DES MINEURS

La MJC a vocation à accueillir toute personne désirant participer à ses actions, elle se veut ouverte et accessible à tous.

2.1 *L'accueil de public en situation de handicap*

Depuis de nombreuses années, nous accueillons des enfants et des jeunes en situation de handicap. Différents moyens sont mis en place afin d'assurer leur accueil dans les meilleures conditions possibles dès que l'information est transmise par les familles:

- Les espaces utilisés dans le cadre de l'accueil de loisirs sont accessibles (ascenseur, wc adapté, rampe et plan aménagé...);
- Un animateur référent (spécialisé dans le handicap) est recruté lorsque nécessaire afin d'accompagner l'enfant et son équipe d'animation;
- Une rencontre est organisée avec la famille de l'enfant afin de convenir ensemble de modalités d'accueil adaptées et individualisées;
- Des demi journées d'adaptation peuvent être mise en place afin de faciliter l'arrivée de l'enfant dans la structure et un temps plus spécifique de suivi est proposé.

2.2 La place de l'enfant et sa participation

L'enfant a des besoins physiologiques, psychologiques et émotionnels spécifiques de part son développement et son individualité. Nous prenons en compte ce rythme et veillons à le respecter.

Nous considérons que l'enfant est capable de réflexion, de jugement et de centres d'intérêts propres. Il est curieux et désireux d'acquérir de nouvelles connaissances.

L'animateur est un facilitateur, un médiateur, un conseiller. Il accompagne et aide l'enfant à développer ses propres capacités, en lui fournissant les outils adaptés pour permettre la création de projet à partir d'un intérêt de groupe, de stimuler la créativité du public.

Pour cela, le dialogue et la mise en place d'outils sont nécessaires.

1. Temps d'échanges et réunions enfants-animateurs
2. Proposition et organisation d'activités par les enfants avec l'aide des animateurs
3. Les bilans de journée où les enfants sont invités à donner leur avis sur la journée écoulée et les modifications à apporter
4. D'autres outils seront à créer et expérimenter (conseil des sages...)

3. SECURITE DES MINEURS

L'une des premières missions de l'animateur socioculturel est de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants dont il a la charge. Pour cela différents moyens sont mis en place et notamment l'établissement d'un cadre commun à tous.

3.1 Les règles de vie

Les règles de l'accueil de loisirs

Les règles de vie sont faites avec les enfants au début de l'accueil et font l'objet de chartes de vie écrites. Elles permettent de s'y référer en cas de non-respect. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions enfants et animateurs.

Les règles du Kiosque

- Il est interdit de fumer dans les locaux de la MJC et à proximité du camp
- Il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse
- Des affinités peuvent se construire sur les temps d'animation, cependant nous rappelons que les relations sexuelles sont prohibées dans les locaux et lors des camps.

Dans le cas contraire, la directrice pourra exclure les jeunes, qui par leurs apports de substances addictives ou leurs conduites, risquent de mettre en danger les autres membres du groupe

- Les téléphones peuvent être utilisés lors des créneaux horaires prévus pour contacter les familles ou pour toutes urgences. D'autres dispositions peuvent être mises en place avec l'accord des jeunes et de l'animateur lors des camps.
- L'argent de poche que les parents remettront à l'animateur sera disposés dans une enveloppe au nom du jeune. L'animateur l'utilisera ou lui remettra selon les activités spécifiques (achat de souvenirs, et autres). L'argent restant sera remis aux parents de retour à la MJC.
- Toute détérioration des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement la directrice du centre.

3.2 La mise en place de sanctions non violentes

Les sanctions appliquées doivent être à la mesure de l'incident. Un temps de réflexion est accordé à l'enfant afin qu'il comprenne son acte par lui-même et ses conséquences. Nous lui demandons de trouver une solution, un moyen à mettre en place pour réparer ou compenser son/ses acte/s. Lors de la démarche l'enfant est accompagné par un adulte.

Les sanctions choisies ne seront ni humiliantes, ni maltraitantes, ni ne porteront atteinte à l'intégrité physique ou morale du public accueilli.

Dans la majorité des cas, la décision et la mise en place de la sanction se fait par les animateurs. Quand cela est nécessaire, un appui de la directrice est amené ainsi qu'une réflexion plus globale en équipe.

3.3 L'alimentation

La MJC prend en charge les repas de midi et les goûters des enfants inscrits durant les vacances scolaires. Nous demandons aux familles de nous informer dès l'inscription d'éventuels allergies et/ou traitements particuliers. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) peut alors être mis en place, afin d'informer l'équipe pédagogique de la démarche à suivre pour éviter tout risque pour l'enfant. L'équipe est par ailleurs très vigilante vis à vis des allergies alimentaires du public et une liste des enfants et de leurs allergies est tenue à jour tout au long de l'année.

Les temps de repas sont organisés de façon à répondre aux différents besoins nutritifs, tout en étant sains, équilibrés, et, dans la mesure du possible, locale. Les repas de midi sont confectionnés et livrés par l'entreprise **RPC** (Repas Pour Collectivités).

Les goûters sont dans la mesure du possible issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. Au mois de juillet 2016, nous avons fait appel à **LELL**. Cette société valorise les professionnels et les artisans locaux qui ont choisis de produire une agriculture plus respectueuse de l'environnement (biologique ou raisonnée), de saison et locale.

Vous pouvez suivre leurs nombreuses activités et leur réseau de partenaires sur leur site (événements dégustation, cadeaux d'affaires personnalisés, conseil, ...).

[Site: LELL.fr](http://LELL.fr) - ENSEMBLE, VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

3.4 Responsabilités de la MJC

Nous recommandons aux familles de ne pas laisser à leurs enfants d'objets de valeur afin d'éviter toute casse ou perte.

L'accueil de loisirs

- Lors de l'inscription, nous demandons aux familles de définir les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.
- A l'arrivée, la MJC est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à un animateur dans le hall d'accueil. Si une autre personne vient chercher votre enfant, le tuteur légal devra en informer l'animateur. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

- Pour le départ, la responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. La transmission de responsabilité se fait uniquement à la MJC et dans ces conditions. Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher.
- L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf avec une ordonnance.
- Au sein de l'équipe, un assistant sanitaire possédant le diplôme requis est choisi par la directrice pour chaque période de fonctionnement. Afin d'assurer le suivi des enfants un cahier de soins et les pharmacies sont tenus à jour tout au long de l'année.

Le Kiosque

Un système d'accueil spécifique, en lien avec le centre de loisirs, est mis en place afin de les accueillir plus tôt et plus tard pour ceux qui auraient des difficultés à respecter les horaires d'ouverture.

- Les jeunes du kiosque peuvent se rendre seuls au kiosque et rentrer seuls chez eux à tout moment si cela est stipulé sur la fiche sanitaire (en dehors des activités programmées où ils doivent attendre la fin de l'activité) ;
- La responsabilité de la MJC ne pourra donc pas être engagée pour tout incident survenant :
 - lors du trajet entre chez eux et le Kiosque
 - si le jeune ne s'est pas rendu au Kiosque alors qu'il devait y aller
 - si le jeune cesse l'activité et quitte le Kiosque
 - par le non-respect des règles et consignes imposées par les animateurs
 - en dehors du temps d'ouverture du Kiosque
- Les temps spécifiques : les soirées, les parents devront s'assurer que les jeunes y participent et rentrent bien chez eux à la fermeture du Kiosque.

4. COMMUNICATION & PROJETS

4.1 La communication avec les familles

Le projet pédagogique dans son intégralité, est disponible sur le site internet de la MJC et à l'accueil de la MJC pour consultation. Des exemplaires du projet pédagogique sont disponibles lors des inscriptions et à la sortie des programmes.

La communication se fait tout d'abord sur les temps d'inscriptions mais aussi sur les temps d'accueil à l'arrivée et au départ des enfants et des jeunes à l'ACM.

Les animateurs sont des maillons essentiels de l'accueil de loisirs, ils doivent avoir une attitude adaptée, transmettre des informations, être à l'écoute et disponible pour les familles.

La directrice ou un animateur est responsable de la transmission d'informations aux familles et du pointage des enfants qui se situe généralement dans le hall de la MJC.

De plus, un animateur référent est désigné sur chaque groupe d'âge et peut donner des informations aux parents : présentation de la journée, du repas, de l'état de fatigue de chacun, de l'activité du jour suivant, du comportement de l'enfant durant la journée. Les autres animateurs restent disponibles si nécessaires pour communiquer.

Par ailleurs, des temps d'accueil conviviaux (expositions, spectacles, interventions des prestataires, ...) sont organisés régulièrement afin de faire découvrir aux familles les activités, le travail de l'équipe d'animation, les temps forts de l'accueil de loisirs et les valeurs que nous voulons transmettre.

Concernant les programmes, ils sont généralement établis à 3 semaines / 1 mois avant le démarrage de la période concernée. Les plannings sont par la suite transmis au service communication chargé de les mettre en forme, ces derniers sont alors disponibles aux alentours de 2 semaines avant le démarrage de la période (sauf septembre). Les inscriptions sont quant à elles ouvertes dès la fin d'une période pour la période suivante.

4.2 Les projets en cours

Nous souhaiterions associer les parents aux différents projets de l'accueil de loisirs.

Nous voulons mettre à la disposition des enfants un espace bibliothèque-ludothèque. Nous faisons appel aux parents pour récupérer auprès de leurs familles et/ou amis, des livres et des jeux en bon état. De plus, tout au long de l'année, nous avons besoin de différents matériels, que vous pouvez donner à l'accueil de loisirs : tee-shirt pour les tabliers, feuilles, cartons, bouteille en plastique, etc.

Implication des familles :

Tout au long de l'année, des réunions d'information peuvent être mises en place auxquelles les parents sont vivement conviés afin de suivre l'évolution de la vie du centre. Vous pouvez également vous investir ponctuellement ou plus régulièrement sur la vie du centre, en participant à des activités et sorties programmées par exemple (faites-le nous savoir). De plus, nous sommes attentifs à toute personne souhaitant transmettre une compétence, une passion, une technique en animant un atelier par exemple. La directrice est à l'écoute de tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au quartier.

Vous pouvez également rejoindre la commission Enfance-Jeunesse. C'est un lieu privilégié pour participer à la vie du pôle de la maison. C'est un groupe de travail, d'échanges, de réflexion, d'idées nouvelles qui fait émerger des propositions dans le cadre de la mise en œuvre du projet porté par le pôle Enfance-Jeunesse. Se réunissant environ trois fois par an et composée de toute personne souhaitant s'engager sur les thématiques liées à l'enfance et la jeunesse, la commission vous invite vivement à la rejoindre!

La réunion enfants / animateurs :

C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décision sur la vie de l'accueil de loisirs. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter notre site www.mjc-villeurbanne.org